

1ER JUMP
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 500 euros
Siège social : 8 rue du Chardonnay
49610 MOZE SUR LOUET
802 489 864 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept avril,
A dix-sept heures,

Madame Déborah VANNIER,
demeurant 17 rue Georges Brassens 49610 MURS ERIGNE,

Propriétaire de la totalité des 150 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société
1ER JUMP,

Associée Unique de ladite Société,

A pris la décision suivante relative à la modification exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice
social en cours :

DÉCISION UNIQUE

L'Associée unique décide la modification exceptionnelle de la durée de l'exercice social en cours et qui
sera prolongée de cinq (5) mois.

L'exercice en cours sera alors clos le 30 septembre 2026 et aura une durée de dix-sept (17) mois.

L'exercice suivant ouvert le 1^{er} octobre 2026 aura une durée de sept (7) mois et sera clos le 30 avril
2027 afin de revenir à la date de clôture initiale prévue par les statuts.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné
sur le registre de ses décisions.

Madame Déborah VANNIER
L'Associée Unique